

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VOYAGE ET DE CONTRAT

1. Conclusion du contrat

1.1 Le contrat avec nous est conclu dès réception de votre inscription par écrit, par téléphone ou par tout autre moyen. A partir de ce moment-là s'entraînent pour vous et nous des droits et des devoirs.

1.2 Nous vous signalons également que nos prestations sont valables à partir du départ au début du voyage jusqu'à l'arrivée à la fin du voyage, selon le programme. Il est de votre intérêt de vous présenter à temps au lieu de départ. L'arrivée tardive au lieu de départ ou au guichet d'enregistrement ne vous donne droit à aucun remboursement.

2. Prix du voyage et conditions de paiement

2.1 Le prix à verser est celui publié dans notre documentation. Ce prix s'entend par personne en francs suisses, avec logement en chambre double. Nous vous demandons un supplément pour une chambre individuelle (voir la documentation).

2.2 Le paiement de l'arrangement forfaitaire est à effectuer avant le début du voyage de la manière suivante :

- Un premier versement de CHF 900.- par personne est demandé et doit être payé au plus tard 10 jours après réception de notre confirmation.

- Le paiement du solde doit être effectué jusqu'à 60 jours avant le départ. Si le paiement de l'acompte ou du solde ne nous parvient pas dans les délais, nous sommes en droit de refuser les prestations du voyage et de facturer les frais d'annulation (voir 5.2 et 5.3).

2.3 Un nombre d'inscriptions insuffisant nous réserve le droit de modifier le prix. Cette modification vous sera communiquée au plus tard 6 semaines avant la date de votre départ. Si l'augmentation du prix représente plus de 10% du prix forfaitaire convenu à l'origine, vous êtes en droit de résilier le contrat dans les 5 jours suivant la réception de notre notification et cela sans aucun frais pour vous. Dans ce cas de figure, nous vous rembourserons intégralement dans le plus bref délai tous les paiements que vous aurez déjà effectués.

3. Difficultés pendant le voyage

3.1 Au cas où, lors du voyage, vous auriez une réclamation à formuler, veuillez-nous la communiquer immédiatement. Il s'agit d'une condition indispensable à la prise en considération ultérieure d'une prétention à des dommages-intérêts et permet en outre, dans la plupart des cas, de remédier au mal.

4. Responsabilité

4.1 Nous nous engageons à exécuter l'arrangement du voyage que vous avez choisi - avec tous les services énumérés dans le programme de voyage - dans le cadre des présentes conditions de voyage et de contrat. Nous vous indemnisons au cas où des prestations convenues n'ont pas été exécutées, dans la mesure où nous n'avons pas pu offrir sur place une prestation de remplacement équivalente et où il n'y a pas de faute personnelle de votre part. Nous ne sommes pas responsables de modifications de programme dues à des cas de force majeure, de dispositions administratives ou de retards causés par des tiers, pour lesquels nous ne nous portons pas garants.

4.2 Nous n'assumons aucune responsabilité envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable aux causes suivantes :

- a) à des manquements de votre part avant ou durant le voyage
- b) à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat
- c) à un cas de force majeure ou à un événement que nous, le détaillant ou le prestataire, malgré toute la diligence requise, ne pouvions pas prévoir ou contre lesquels nous ne pouvions rien. Dans ce cas, des frais supplémentaires qui en peuvent résulter sont à votre charge. Toute obligation pour nous de verser des dommages et intérêts est exclue.

4.3 Nous nous portons garants des dommages matériels ayant lieu au cours d'un voyage organisé par nous pour autant qu'une faute nous soit imputable. Dans ce cas, la responsabilité se limite au dommage direct dont le montant ne saurait dépasser le prix du voyage pour la personne lésée à condition que vous ne receviez pas d'indemnités (de votre assurance par exemple) et que vous cédiez à Estissimo vos droits envers l'auteur du dommage.

En cas de dommages subis à l'occasion de l'utilisation d'entreprises de transports (train, bateau, car, etc.), les droits à un dédommagement se limitent à un montant qui ne saurait dépasser la somme stipulée par les conventions internationales ou les lois nationales en vigueur.

Dans ce cas, une responsabilité plus étendue de notre part est exclue. Nous vous conseillons donc de conclure une assurance bagages.

4.4 Il existe toujours la possibilité de participer à des manifestations locales ou à des excursions que notre arrangement ne prévoit pas. Dans ce cas, votre participation à ces manifestations/excursions est sous votre propre responsabilité.

4.5 Il est dans votre intérêt et selon vos besoins personnels de conclure une assurance voyages et bagages. Pour vos objets personnels, en cas de vol, de perte ou de dommage, nous n'assumons aucune responsabilité.

5. Conditions d'annulation ou de modifications

5.1 Les assurances frais d'annulation et SOS rapatriement sont obligatoires et doivent être impérativement conclues au moment de l'inscription, ou au plus tard 8 jours après la réception de la confirmation définitive de votre inscription. Nous déclinons toute responsabilité pour les personnes mal assurées.

5.2 En cas d'annulation ou de modification intervenant plus de 90 jours avant le départ des frais administratifs de CHF 90.- par personne seront perçus. A ces frais s'ajoutera, le cas échéant, le montant correspondant au prix du billet d'avion non remboursable déjà acheté et émis à votre nom, ainsi que celui correspondant aux éventuelles pénalités des prestataires.

5.3 Si vous vous désistez moins de 90 jours avant la date du départ, en sus des frais administratifs de CHF 90.- nous devons prélever une indemnité calculée comme suit, en pour cent du prix forfaitaire.

Le règlement ci-dessous s'applique aussi aux modifications :

90 - 60 jours avant le départ	25% du montant total
59 - 45 jours avant le départ	50% du montant total
44 - 30 jours avant le départ	75% du montant total
29 - 0 jours avant le départ	100% du montant total

5.4 Votre annulation doit être formulée par écrit. La date valable de l'annulation correspond à celle de sa réception par nos services, laquelle ne peut intervenir que lors des jours ouvrables et pendant les heures d'ouverture.

5.5 Pour les croisières et les voyages organisés par nos partenaires (Buchard Voyages, CroisiEurope ou autres) sont valables les conditions des prestataires concernés.

5.6 Si vous n'êtes pas en mesure de voyager, vous avez la possibilité de vous faire remplacer par une autre personne qui est prête à participer au voyage et à reprendre votre arrangement de voyage aux conditions que vous avez convenues avec nous. Cette personne et vous-même êtes solidairement responsables devant nous de l'acquittement du montant du voyage, ainsi que des éventuels frais supplémentaires occasionnés par ce désistement.

6. Interruption anticipée du voyage par vous-même

6.1 Si, pour une raison quelconque, vous devez interrompre votre voyage, nous ne pouvons pas vous restituer le prix de votre arrangement. Pour cette raison, vous êtes prié de conclure une assurance Frais de rapatriement, qui, si vous êtes obligé d'interrompre le voyage pour un cas de force majeure (p. ex. propre maladie ou accident, grave maladie ou décès d'un membre de la famille, etc.), se chargera des frais encourus.

7. Modifications de programme, suppression ou interruption du voyage par nous

7.1 Nous nous réservons le droit, également dans votre intérêt, de modifier des programmes ou certaines prestations convenues (p. ex. logement, type de moyens de transport, excursions, etc.) si des événements imprévus l'exigent. Nous nous efforçons d'offrir une solution de remplacement afin de sauvegarder dans toute la mesure possible le but objectif ou le caractère du voyage.

7.2 Tous nos voyages impliquent un nombre minimal de participants, celui-ci varie entre 12 et 18 personnes. Si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, nous pouvons annuler le voyage au plus tard 6 semaines avant le départ, et ce sans dédommagement. Nous nous efforcerons de vous proposer un voyage de remplacement équivalent. Si vous renoncez à y participer, nous vous rembourserons immédiatement les montants déjà versés. Si nous sommes obligés de supprimer ou d'interrompre le voyage pour une raison comme une force majeure, nous avons le droit de décompter nos dépenses préliminaires du remboursement de votre paiement. D'autres revendications sont exclues.

8. Formalités d'entrée

8.1 Pour entrer dans certains pays (par ex. en Azerbaïdjan), les citoyens suisses doivent être munis d'un visa et d'un passeport dont la validité doit dépasser d'au moins six mois la date de la fin du voyage.

8.2. Nous nous engageons à entreprendre les démarches pour l'obtention des visas auprès des autorités concernées et cela dans les délais nécessaires. Les conditions et modalités vous seront communiquées dans la lettre de confirmation.

8.3 Vous êtes en tout cas personnellement responsable de l'observation des dispositions prescrites concernant le passeport et les restrictions douanières. Si vos documents sont insuffisants et vous êtes obligés de renoncer au voyage, les dispositions sur les frais d'annulation (art. 5.2 et 5.3) sont applicables.

9. Hébergement

9.1 Pour une personne voyageant seule, il est possible de s'inscrire pour une chambre double à partager avec un(e) autre participant(e) du voyage. Si nous ne vous trouvons pas de partenaire de chambre, une chambre individuelle vous sera attribuée, ce qui implique un prix supplémentaire correspondant.

10. Droit applicable et for juridique

10.1 Dans le cas d'un éventuel conflit judiciaire, le droit suisse est exclusivement applicable. Il est convenu que seul le for juridique de Neuchâtel est habilité à juger les plaintes contre Estissimo Emile et Angela Baluch. Nous pouvons poursuivre le consommateur en justice à son lieu de domicile ou à Neuchâtel.

11. Organisation du voyage

ESTISSIMO
Emile et Angela Baluch-Müller
Passage Marval 1
CH- 2000 Neuchâtel